



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE LE LUNDI 20 NOVEMBRE 2017, À 20 H, À L'HÔTEL DE VILLE**

SONT PRÉSENTS : Mmes Chantal Riopel, conseillère
Louise Savignac, conseillère
Janie Tremblay, conseillère
MM. Jean-Sébastien Hénault, conseiller
Denis Bernier, conseiller
Robert Groulx, conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Robert Bibeau, maire

ÉGALEMENT PRÉSENTS : MM. Claude Crépeau, directeur
général et secrétaire-trésorier
David Cousineau, greffier et
secrétaire-trésorier adjoint

LA SÉANCE EST OUVERTE

Les gagnants du concours « Chefs pompiers d'un jour » de cette année sont invités à signer le Livre d'or.

2017-11-494

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Janie Tremblay
Il est résolu de :**

ADOPTER l'ordre du jour comme il a été rédigé :

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.0 PROCÈS-VERBAUX

Séance ordinaire du 2 octobre 2017
Séance extraordinaire du 25 octobre 2017
Séance extraordinaire du 13 novembre 2017

3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

4.0 SERVICES ADMINISTRATIFS

- 4.1 Liste des comptes à payer
- 4.2 Résolutions d'adjudication et de concordance – Émission de nouvelles obligations pour un montant de 7 870 000 \$
- 4.3 Agente de communication – Fin de la période de probation
- 4.4 Règlement 2095-2017 – Règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme – Adoption
- 4.5 Règlement 2093-2017 – Règlement concernant les animaux – Présentation et avis de motion
- 4.6 Règlement 2096-2017 – Règlement modifiant le règlement 2047-2015 décrétant la tarification pour certains biens, services et activités de la municipalité de Saint-Charles-Borromée – Présentation et avis de motion

- 4.7 Fédération Québécoise des Municipalités – Renouvellement de l’adhésion 2018
- 4.8 Règlement 2091-2017 – Décrétant l’emprunt d’une somme de 1 588 000 \$ pour la confection des plans et devis et l’exécution des travaux de construction d’une nouvelle prise d’eau brute et la rénovation de la station de pompage d’eau brute à la centrale d’eau potable Robert-Boucher – Résultats de la tenue de registre
- 4.9 Technicien en documentation – Fin de la période de probation
- 4.10 Liste des personnes endettées envers la Municipalité – Procédure de vente pour défaut de paiement de taxes – Approbation

5.0 SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES

- 5.1 Rivière L’Assomption – Surveillance et prévision des crues – Saison 2017-2018 – Octroi du mandat

6.0 SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS

- 6.1 Soumissions – Déchiquetage, ramassage de branches, abattage, émondage et essouchement d’arbres pour l’année 2018 – Octroi du contrat
- 6.2 Soumission – Fourniture de carburant pour l’année 2018 – Octroi du contrat
- 6.3 Prolongement des infrastructures rue Pierre-De Coubertin – BLR Excavation, division de Terrassement BLR inc. – Paiement provisoire de facture – Certificat de paiement n^o 4
- 6.4 Règlement 1056-2012 – Aménagement des accotements des rues de l’Entente, du Curé-M.-Neyron et Vincent – Vert Aménagement – Paiement de facture final
- 6.5 Fourniture et pose d’une couche de béton bitumineux sur les passages piétonniers – Asphalte Lanaudière inc. – Paiement de facture final
- 6.6 Demandes pour la coupe d’arbres – Autorisations
- 6.7 Hôtel de ville – Entretien ménager et fourniture de produits sanitaires – Octroi du contrat
- 6.8 Projet de remplacement/réhabilitation de conduites des rues – Programme d’infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) – Volet 1.5
- 6.9 Règlement 1056-2012 – Travaux de rapiécage et de resurfaçage des rues de l’Entente, du Curé-M.-Neyron, Vincent, Riendeau et Claude-Masson – Firme d’ingénierie Solmatech – Paiement de facture final
- 6.10 Règlement 2091-2017 – Services professionnels pour la confection des plans et devis d’une nouvelle prise d’eau brute – Octroi du mandat

7.0 SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT

- 7.1 Compte rendu de la réunion du Comité d'embellissement tenue le 25 octobre 2017 – Dépôt et suivi des recommandations
- 7.2 Nomination des membres du Comité consultatif d'urbanisme

8.0 SERVICE DES LOISIRS

- 8.1 Achat de chaises empilables – Centre Saint-Jean-Bosco – CTI Chaises et Tables Internationales – Paiement de facture
- 8.2 Association du hockey mineur Joliette-Crabtree – Frais d'inscription et frais de glace 2017-2018 – Paiement de facture

9.0 REQUÊTES

- 9.1 Opération Nez rouge Joliette-De Lanaudière – Participation financière 2017
- 9.2 Défis-logis Lanaudière – Demande de prêt de local – Centre communautaire Alain-Pagé
- 9.3 Centre d'action bénévole Émilie-Gamelin – Servitude d'écoulement des eaux – Autorisation de signature

10.0 INFORMATION

- 10.1 Procès-verbal de correction de la résolution 2017-10-468 – Dépôt
- 10.2 Procès-verbal de correction de la résolution 2017-09-429 – Dépôt
- 10.3 Rapport des permis de construction – Octobre 2017 – Dépôt

11.0 AUTRES SUJETS

12.0 DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

13.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-11-495

PROCÈS-VERBAUX

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Robert Groulx
Il est résolu de :**

ADOPTER les procès-verbaux suivants comme ils ont été rédigés;

- séance ordinaire du 2 octobre 2017;
- séance extraordinaire du 25 octobre 2017;
- séance extraordinaire du 13 novembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président fait état qu'il s'agit de la « Journée internationale des droits de l'enfant » et salue les enfants présents dans la salle tout en les invitant à poser des questions sur les rôles des élus et les domaines de compétences d'une ville et d'une municipalité.

Il invite ensuite les personnes présentes à poser des questions sur l'ordre du jour et l'administration en général.

2017-11-496

LISTE DES COMPTES À PAYER

ATTENDU les registres des chèques des fournisseurs du 14 au 20 novembre 2017;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget et dans les règlements d'emprunt;

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx
Il est résolu de :**

AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à faire le paiement des dépenses annexées à la présente résolution :

- chèques des fournisseurs n^{os} 42207 à 42324, du 14 au 20 novembre 2017, pour un montant de 303 272,87 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-11-497

RÉSOLUTION D'ADJUDICATION – ÉMISSION DE NOUVELLES OBLIGATIONS POUR UN MONTANT DE 7 870 000 \$

ATTENDU que conformément aux règlements d'emprunt n^{os} 800-2000, 922-2005, 1025-2010, 983-2008, 1005-2009, 1056-2012, 2044-2015, 2045-2015, 2088-2017, 1094-2013 et 2036-2015, la Municipalité de Saint-Charles-Borromée souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Charles-Borromée a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 5 décembre 2017, au montant de 7 870 000 \$;

ATTENDU qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

425 000 \$	1,75000 %	2018
436 000 \$	1,90000 %	2019
447 000 \$	2,00000 %	2020
458 000 \$	2,15000 %	2021
6 104 000 \$	2,35000 %	2022

Prix : 98,77300

Coût réel : 2,60160 %

VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.		
425 000 \$	1,70000 %	2018
436 000 \$	1,85000 %	2019
447 000 \$	2,00000 %	2020
458 000 \$	2,20000 %	2021
6 104 000 \$	2,35000 %	2022

Prix : 98,76400 Coût réel : 2,60450 %

FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.		
425 000 \$	1,70000 %	2018
436 000 \$	1,90000 %	2019
447 000 \$	2,05000 %	2020
458 000 \$	2,20000 %	2021
6 104 000 \$	2,35000 %	2022

Prix : 98,75600 Coût réel : 2,60971 %

ATTENDU que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme Valeurs Mobilières Banque Laurentienne inc. est la plus avantageuse;

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Janie Tremblay
Il est résolu de :**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

ADJUGER l'émission d'obligations au montant de 7 870 000 \$ de la Municipalité de Saint-Charles-Borromée à Valeurs Mobilières Banque Laurentienne inc.;

MANDATER le Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

PERMETTRE à CDS d'agir au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec et CDS;

PERMETTRE à CDS de procéder au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier ou en son absence le directeur général adjoint à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».

AUTORISER le maire ou en son absence le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier ou en son absence le directeur général adjoint à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-11-498

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE, DE COURTE ÉCHÉANCE
ET DE PROLONGATION RELATIVEMENT À UN EMPRUNT
PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 7 870 000 \$ QUI SERA
RÉALISÉ LE 5 DÉCEMBRE 2017**

ATTENDU que conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Charles-Borromée souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 7 870 000 \$, qui sera réalisé le 5 décembre 2017, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts	Montant
800-2000	11 900 \$
922-2005	524 300 \$
1025-2010	88 700 \$
983-2008	169 500 \$
1005-2009	1 609 000 \$
1056-2012	281 900 \$
2044-2015	1 676 600 \$
2045-2015	750 000 \$
AIRRL-2015-093	
2045-2015	749 300 \$
2088-2017	48 500 \$
1094-2013	1 060 300 \$
2036-2015	900 000 \$
TECQ 2014-2018	
Total	7 870 000 \$

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts n^{os} 922-2005, 1025-2010, 983-2008, 1005-2009, 1056-2012, 2044-2015, 2045-2015, 1094-2013 et 2036-2015, la Municipalité de Saint-Charles-Borromée souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Charles-Borromée avait le 21 novembre 2017 un emprunt au montant de 2 423 000 \$, sur un emprunt original de 3 475 000 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts n^{os} 800-2000, 922-2005, 1025-2010, 983-2008 et 1005-2009;

ATTENDU qu'en date du 21 novembre 2017, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU que l'émission d'obligations qui sera réalisée le 5 décembre 2017 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU qu'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts n^{os} 800-2000, 922-2005, 1025-2010, 983-2008 et 1005-2009;

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Janie Tremblay
Il est résolu de :**

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 5 décembre 2017;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement le 5 juin et le 5 décembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);

4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministère des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procèdera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le directeur général et secrétaire-trésorier ou en son absence le directeur général adjoint est autorisé à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

Caisse Desjardins de Joliette
Siège social
575, rue Notre-Dame
Joliette (Québec) J6E 3H8

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts n^{os} 922-2005, 1025-2010, 983-2008, 1005-2009, 1056-2012, 2044-2015, 2045-2015, 1094-2013 et 2036-2015 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de 5 ans (à compter du 5 décembre 2017), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par obligations du 5 décembre 2017, le terme original des règlements d'emprunts n^{os} 800-2000, 922-2005, 1025-2010, 983-2008 et 1005-2009, soit prolongé de 14 jours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-11-499

AGENTE DE COMMUNICATION – FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION

ATTENDU la nomination de Mme Véronique Goyette au poste d'agente de communication, selon la résolution 2017-04-180, laquelle comportait une période de probation de 6 mois;

ATTENDU le rapport DG-17-12 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier, en date du 8 novembre 2017;

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx
Il est résolu de :**

CONFIRMER l'embauche de Mme Véronique Goyette en tant qu'agente de communication et modifier ses conditions d'embauche conformément à l'annexe A ci-jointe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**RÈGLEMENT 2095-2017 – RÈGLEMENT CONSTITUANT LE
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – ADOPTION**

ATTENDU que le conseil d'une municipalité peut adopter, en vertu de l'article 146 de *la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, un règlement afin de constituer un comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une municipalité doit être dotée d'un comité consultatif d'urbanisme pour notamment adopter un règlement sur les dérogations mineures, les plans d'aménagement d'ensemble, les plans d'implantation et d'intégration architecturale, les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble et sur les usages conditionnels;

ATTENDU que le conseil municipal a décidé de procéder à la révision de son règlement sur la constitution du comité consultatif d'urbanisme et qu'il est apparu nécessaire de remplacer le règlement numéro 417-1986;

ATTENDU qu'un avis de motion a été préalablement donné à une séance du conseil municipal lors de la séance extraordinaire du 13 novembre 2017;

ATTENDU qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prescrits par la loi avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

**Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Chantal Riopel
Il est résolu de :**

ADOPTER le règlement 2095-2017 en remplacement du règlement 417-1986.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Avis de motion

**RÈGLEMENT 2093-2017 – RÈGLEMENT CONCERNANT LES
ANIMAUX – PRÉSENTATION ET AVIS DE MOTION**

Moi, Louise Savignac, donne un avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement concernant les animaux notamment en ce qui a trait à leur garde, leur protection et leurs soins.

Avis de motion

**RÈGLEMENT 2096-2017 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE
RÈGLEMENT 2047-2015 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION
POUR CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-BORROMÉE –
PRÉSENTATION ET AVIS DE MOTION**

Moi, Janie Tremblay, donne un avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement modifiant le règlement 2047-2015 décrétant la tarification pour certains biens, services et activités de la municipalité de Saint-Charles-Borromée.

2017-11-501

**FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS –
RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION 2018**

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Chantal Riopel
Il est résolu à l'unanimité :**

RENOUVELER l'adhésion de la Municipalité à la Fédération Québécoise des Municipalités et autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à payer la somme de 8 816,01 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-11-502

RÈGLEMENT 2091-2017 – DÉCRÉTANT L'EMPRUNT D'UNE SOMME DE 1 588 000 \$ POUR LA CONFECTION DES PLANS ET DEVIS ET L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE PRISE D'EAU BRUTE ET LA RÉNOVATION DE LA STATION DE POMPAGE D'EAU BRUTE À LA CENTRALE D'EAU POTABLE ROBERT-BOUCHER – RÉSULTATS DE LA TENUE DE REGISTRE

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné par M. le conseiller Claude Bélanger lors de la séance extraordinaire tenue le 17 juillet 2017;

ATTENDU que le projet de règlement a été adopté le 28 août 2017;

ATTENDU les documents concernant les résultats de la tenue du registre;

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Robert Groulx
Il est résolu de :**

PRENDRE ACTE du résultat de la tenue de registre du règlement n° 2091-2017 à l'effet qu'aucune personne n'a demandé la tenue d'un référendum.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-11-503

TECHNICIEN EN DOCUMENTATION – FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION

ATTENDU la nomination de M. Maxime Dupuis au poste de technicien en documentation, selon la résolution 2017-04-181, laquelle comportait une période de probation de 790 heures;

ATTENDU le rapport GS-17-03 transmis par le greffier et secrétaire-trésorier adjoint, en date du 15 novembre 2017;

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx
Il est résolu de :**

CONFIRMER l'embauche de M. Maxime Dupuis en tant que technicien en documentation régulier à temps partiel, et ce, rétroactivement au 13 novembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ - PROCÉDURE DE VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES - APPROBATION

ATTENDU l'article 1022 du *Code municipal* :

1022. *Le secrétaire-trésorier de la municipalité locale doit préparer, dans le cours du mois de novembre de chaque année, un état mentionnant dans autant de colonnes distinctes :*

- 1 les noms et états de toutes personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales, tels qu'indiqués au rôle d'évaluation, s'ils y sont entrés;*
- 2 le montant de toutes taxes municipales restant dues à la municipalité, par chacune de ces personnes ou par des personnes inconnues;*
- 3 le montant des taxes municipales dues par chacune de ces personnes aux officiers de la municipalité;*
- 4 le montant des taxes scolaires dues par chacune de ces personnes, jusqu'à la confection de cet état, si un état des arrérages a été remis à temps au bureau de la municipalité, par le directeur général de la commission scolaire concernée;*
- 5 les frais de perception dus par ces personnes;*
- 6 la désignation de tous biens-fonds assujettis au paiement des taxes mentionnées dans cet état;*
- 7 le montant total des taxes et des frais affectant ces biens-fonds, pour des fins municipales ou scolaires;*
- 8 tout autre renseignement requis par le conseil et toute remarque jugée opportune.*

Cet état doit être soumis au conseil et approuvé par lui.

ATTENDU que seuls les dossiers présentant plus de deux ans d'arrérages et qui ne possèdent pas une entente avec la Municipalité seront transférés à la MRC de Joliette afin qu'elle entreprenne les procédures de vente pour taxes;

Sur la proposition de Robert Groulx

Appuyée par Janie Tremblay

Il est résolu de :

APPROUVER la liste, ci-annexée, des personnes endettées envers la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RIVIÈRE L'ASSOMPTION – SURVEILLANCE ET PRÉVISION DES CRUES – SAISON 2017-2018 – OCTROI DU MANDAT

ATTENDU l'offre de services professionnels présentée par la firme Hydro Météo, en date du 1^{er} novembre 2017;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

Sur la proposition de Robert Groulx

Appuyée par Denis Bernier

Il est résolu de :

MANDATER la firme Hydro Météo afin de procéder à la surveillance et à la prévision des crues de la rivière L'Assomption, pour la période du 1^{er} novembre 2017 au 31 octobre 2018, pour un montant de 12 182,18 \$ taxes incluses;

AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à payer le montant de 12 182,18 \$ taxes incluses suite à la réalisation dudit mandat, conformément à la soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-11-506

SOUSSIONS – DÉCHIQUETAGE, RAMASSAGE DE BRANCHES, ABATTAGE, ÉMONDAGE ET ESSOUCHEMENT D'ARBRES POUR L'ANNÉE 2018 – OCTROI DU CONTRAT

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation et les soumissions reçues et ouvertes le 14 novembre 2017, à savoir :

- Forestiers ASL 49 554,22 \$ taxes incluses
- Élagage D. Zab 52 721,79 \$ taxes incluses

ATTENDU le rapport ST-17-41 du directeur des Services techniques, en date du 15 novembre 2017;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Chantal Riopel
Il est résolu de :**

OCTROYER le contrat à l'entreprise Forestiers ASL pour le déchiquetage et ramassage de branches, l'abattage, l'émondage et l'essouchement d'arbres pour l'année 2018, pour un montant de 49 554,22 \$ taxes incluses et selon les coûts unitaires suivants :

80 \$ l'heure pour le déchiquetage et ramassage de branches;
130 \$ l'heure pour l'abattage et l'émondage d'arbres;
60 \$ l'heure pour l'essouchement d'arbres;
plus les taxes applicables.

AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à payer le montant indiqué dans la soumission, selon les heures réellement effectuées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-11-507

SOUSSION – FOURNITURE DE CARBURANT POUR L'ANNÉE 2018 – OCTROI DU CONTRAT

ATTENDU la soumission reçue, à savoir :

- Dépanneur Rapido 2 % sur essence
2,5 % sur diesel

ATTENDU le rapport ST-17-42 du directeur des Services techniques, en date du 14 novembre 2017;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Chantal Riopel
Il est résolu de :**

OCTROYER le contrat au Dépanneur Rapido pour la fourniture de carburant diesel et d'essence pour l'année 2018, avec un escompte de 2 % sur l'essence et de 2,5 % sur le diesel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-11-508

PROLONGEMENT DES INFRASTRUCTURES RUE PIERRE-DE COUBERTIN – BLR EXCAVATION, DIVISION DE TERRASSEMENT BLR INC. – PAIEMENT PROVISOIRE DE FACTURE – CERTIFICAT DE PAIEMENT N° 4

ATTENDU le certificat de paiement n° 4 « Acceptation provisoire » émis par M. Francis Lacasse, ingénieur de la firme d'ingénierie Beaudoin Hurens, en date du 27 octobre 2017;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du directeur des Services techniques;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles dans le fonds de roulement;

**Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Chantal Riopel
Il est résolu de :**

AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à payer la somme suivante :

- BLR Excavation
Division de Terrassement BLR inc.
Certificat de paiement n° 4 26 550,48 \$ taxes incluses

AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à prendre les crédits dans le fonds de roulement, pour une période d'amortissement de 10 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-11-509

RÈGLEMENT 1056-2012 – AMÉNAGEMENT DES ACCOTEMENTS DES RUES DE L'ENTENTE, DU CURÉ-M.-NEYRON ET VINCENT – VERT AMÉNAGEMENT – PAIEMENT DE FACTURE

ATTENDU la facture reçue de l'entreprise Vert Aménagement, en date du 27 octobre 2017, concernant leur contrat pour l'aménagement des accotements des rues de l'Entente, du Curé-M.-Neyron et Vincent, suite aux travaux de rapiéçage et de resurfaçage effectués conformément à la résolution 2017-08-389;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du directeur des Services techniques;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles dans le règlement 1056-2012;

**Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Chantal Riopel
Il est résolu de :**

AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à payer la somme suivante :

- Vert Aménagement (paiement final)
Facture n° 2350 42 094,65 \$ taxes incluses

FINANCER la présente dépense à même le règlement 1056-2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-11-510

FOURNITURE ET POSE D'UNE COUCHE DE BÉTON BITUMINEUX SUR LES PASSAGES PIÉTONNIERS – ASPHALTE LANAUDIÈRE INC. – PAIEMENT DE FACTURE

ATTENDU la facture reçue de l'entreprise Asphalte Lanaudière inc., en date du 12 octobre 2017, concernant leur mandat pour la fourniture et la pose d'une couche de béton bitumineux sur des passages piétonniers à divers endroits, conformément à la résolution 2017-09-420;

ATTENDU la recommandation positive du directeur des Services techniques;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Chantal Riopel
Il est résolu de :**

AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à payer la somme suivante :

- Asphalte Lanaudière inc. (paiement final)
Facture n° 09187 7 218,04 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-11-511

DEMANDES POUR LA COUPE D'ARBRES – AUTORISATIONS

ATTENDU les demandes de Mme Josée Croisetière (19, rue Louis-Bazinet), M. Michel Lajeunesse (128, rue Mandeville) et Mme Annie Poissant (250, rue Sainte-Adèle) afin de faire couper des arbres;

ATTENDU les rapports du surintendant des travaux publics qui révèlent diverses problématiques et la nécessité de couper les arbres;

ATTENDU l'orientation prise par les membres du conseil voulant que les arbres coupés doivent être remplacés;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Denis Bernier
Il est résolu de :**

AUTORISER le Service des travaux publics à faire abattre les érables situés dans l'emprise de rue en façade des propriétés sises au 19, rue Louis-Bazinet, 128, rue Mandeville et 250, rue Sainte-Adèle et que la Municipalité en assume les coûts;

QUE les présentes autorisations soient conditionnelles à ce que :

- 1) chaque propriétaire concerné s'engage à planter, dans la cour avant, un arbre ayant un diamètre minimal de 30 millimètres mesuré à une hauteur de 30 centimètres sur le tronc de l'arbre;
- 2) chaque propriétaire verse un dépôt de 100 \$, qui leur sera remis dès qu'il ou elle aura rempli toutes les conditions de la convention signée avec la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-11-512

**HÔTEL DE VILLE – ENTRETIEN MÉNAGER ET
FOURNITURE DE PRODUITS SANITAIRES – OCTROI DU
CONTRAT**

ATTENDU l'offre de services présentée par la compagnie Les Entretien NDDL, en date du 22 septembre 2017, concernant les travaux de conciergerie de l'hôtel de ville pour 2017-2018;

ATTENDU le rapport STP-17-02 du surintendant du Service des travaux publics, daté du 23 octobre 2017;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Robert Groulx
Il est résolu de :**

OCTROYER le contrat d'entretien ménager et de fourniture des produits sanitaires de l'hôtel de ville à la compagnie Les Entretien NDDL pour la prochaine année, soit :

- du 1^{er} octobre 2017 au 30 septembre 2018 au coût de 257 \$ par semaine, taxes en sus, pour la saison estivale et de 375 \$ par semaine, taxes en sus, pour la saison hivernale;

AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à payer le montant indiqué dans la soumission, selon les heures par semaine réellement effectuées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-11-513

**PROJET DE REMPLACEMENT/RÉHABILITATION DE
CONDUITES DE DIVERSES RUES – PROGRAMME
D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS (PIQM) –
VOLET 1.5**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Charles-Borromée a pris connaissance du guide sur les règles et normes du PIQM, volet 1.5;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Charles-Borromée désire présenter des demandes d'aide financière au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour trois projets de remplacement/réhabilitation des conduites de diverses rues;

CONSIDÉRANT que la firme Beaudoin Hurens a été mandatée pour préparer les documents et faire les démarches nécessaires auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre dudit programme;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a réalisé :

- les mesures prévues dans le cadre de la Stratégie d'économie d'eau potable;
- l'élaboration de son plan d'intervention en 2015;
- un addenda à son plan d'intervention en 2017;

Sur la proposition de Chantal Riopel

Appuyée par Denis Bernier

Il est résolu de :

AUTORISER la présentation de demandes d'aide financière dans le cadre du volet 1.5 du PIQM, relativement aux projets de réfection des infrastructures pour les rues suivantes :

- de la Visitation, entre la limite de Joliette et la rue de la Petite-Noraie
- Boucher, Gouin, Bousquet et Longpré
- Lorenzo-Gauthier

S'ENGAGER à payer la part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet;

AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tous les documents nécessaires aux demandes d'aide financière, dans le cadre du volet 1.5 du PIQM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-11-514

RÈGLEMENT 1056-2012 – TRAVAUX DE RAPIÉCAGE ET DE RESURFACAGE DES RUES DE L'ENTENTE, DU CURÉ-M.-NEYRON, VINCENT, RIENDEAU ET CLAUDE-MASSON – FIRME D'INGÉNIERIE SOLMATECH – PAIEMENT DE FACTURE

ATTENDU les factures reçues de la firme d'ingénierie Solmatech inc., en date des 31 août et 30 septembre 2017;

ATTENDU les recommandations positives du directeur des Services techniques;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles dans le règlement 1056-2012;

Sur la proposition de Denis Bernier

Appuyée par Chantal Riopel

Il est résolu de :

AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à payer la somme suivante :

– Solmatech inc. (final)	
Facture n° 107442	2 687,55 \$
Facture n° 107524	2 434,60 \$
	<hr/>
	5 122,15 \$ taxes incluses

FINANCER la présente dépense par le règlement 1056-2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**RÈGLEMENT 2091-2017 – SERVICES PROFESSIONNELS
POUR LA CONFECTION DES PLANS ET DEVIS D’UNE
NOUVELLE PRISE D’EAU BRUTE – OCTROI DU MANDAT**

ATTENDU que des soumissions par appel d’offres public ont été demandées en ce qui a trait aux services professionnels;

ATTENDU les soumissions reçues, à savoir :

- Beaudoin Hurens (82,5 points) 117 126,18 \$ taxes incluses
- Cima + (80,0 points) 198 445,70 \$ taxes incluses

ATTENDU la recommandation du comité de sélection dans son rapport ST-17-43 du 16 novembre 2017, à l’effet que la firme d’ingénierie Beaudoin Hurens a obtenu le meilleur pointage, à savoir :

- Beaudoin Hurens 11,31 points
- Cima + 6,55 points

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles dans le règlement 2091-2017;

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier
Il est résolu de :**

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

OCTROYER le mandat de services professionnels pour la préparation des plans et devis pour la construction d’une prise d’eau brute et la réfection de la station de pompage d’eau brute existante à la centrale d’eau potable Robert-Boucher à la firme d’ingénierie Beaudoin Hurens, au coût de 117 126,18 \$ taxes incluses, et aux conditions fixées dans sa soumission;

FINANCER la présente dépense par le règlement 2091-2017;

MANDATER la firme d’ingénierie Beaudoin Hurens pour faire une demande d’autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

TRANSMETTRE dans un délai de 60 jours au ministère du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l’autorisation accordée.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ
D’EMBELLISSEMENT TENUE LE 25 OCTOBRE 2017 – DÉPÔT
ET SUIVI DES RECOMMANDATIONS**

Le conseil municipal prend acte du contenu du compte rendu déposé et confie au directeur général et secrétaire-trésorier l’application des recommandations.

**NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF
D’URBANISME**

ATTENDU l’adoption du règlement 2095-2017 constituant le comité consultatif d’urbanisme;

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Janie Tremblay
Il est résolu de :**

NOMMER les personnes suivantes à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme :

Membres

- Louise Savignac, présidente
- Chantal Riopel, vice-présidente
- Julien Arbour (mandat d'un an)
- Michel Bélair (mandat d'un an)
- Claude Bélanger (mandat de deux ans)
- Jacques Fournier (mandat de deux ans)
- Carol Legault (mandat d'un an)
- Guy Bénard (mandat de deux ans)

Personne-ressource

- Mario Desrochers

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-11-517

ACHAT DE CHAISES EMPILABLES – CENTRE SAINT-JEAN-BOSCO – CTI CHAISES ET TABLES INTERNATIONALES – PAIEMENT DE FACTURE

ATTENDU la facture reçue de la compagnie CTI chaises et tables internationales, en date du 24 octobre 2017, concernant la fourniture de chaises empilables et de chariots de rangement pour le centre Saint-Jean-Bosco, conformément à la résolution 2017-07-350;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du coordonnateur du Service des loisirs;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au fonds de roulement, sur une période d'amortissement de 5 ans;

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Denis Bernier
Il est résolu de :**

AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à payer la somme suivante :

- CTI chaises et tables internationales (paiement final)
Facture n° 4079 23 086,98 \$ taxes incluses

FINANCER la présente dépense par le fonds de roulement, sur une période d'amortissement de 5 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-11-518

**ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR JOLIETTE-CRABTREE
FRAIS D'INSCRIPTION ET FRAIS DE GLACE 2017-2018 – PAIEMENT DE FACTURE**

ATTENDU la facture de l'Association du hockey mineur Joliette-Crabtree, datée du 17 octobre 2017, concernant le total des inscriptions pour la saison 2017-2018;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du coordonnateur du Service des loisirs;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Denis Bernier
Il est résolu de :**

AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à payer la somme de 105 325 \$ à l'Association du hockey mineur Joliette-Crabtree.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-11-519

**OPÉRATION NEZ ROUGE JOLIETTE-DE LANAUDIÈRE –
PARTICIPATION FINANCIÈRE 2017**

ATTENDU qu'Opération Nez rouge Joliette-De Lanaudière tiendra sa prochaine édition entre le 1^{er} et le 31 décembre 2017 inclusivement, pour notre région;

ATTENDU que les membres du conseil désirent encourager les buts poursuivis par cet organisme;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx
Il est résolu de :**

VERSER la somme de 300 \$ à Opération Nez rouge Joliette-De Lanaudière à titre d'aide financière, pour sa prochaine édition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-11-520

**DÉFIS-LOGIS LANAUDIÈRE – DEMANDE DE PRÊT DE
LOCAL – CENTRE COMMUNAUTAIRE ALAIN-PAGÉ**

ATTENDU la demande de Mme Catherine Déry, coordonnatrice de Défis-logis Lanaudière, datée du 14 septembre 2017, concernant le prêt d'une salle au centre communautaire Alain-Pagé pour la tenue d'une assemblée générale annuelle le 14 juin 2018;

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Jean-Sébastien Hénault
Il est résolu de :**

AUTORISER l'organisme Défi-logis Lanaudière à tenir son assemblée annuelle au centre communautaire Alain-Pagé le 14 juin 2018, selon les conditions suivantes :

- 1) selon la disponibilité d'un local et après entente avec le coordonnateur du Service des loisirs;
- 2) l'organisme Défi-logis Lanaudière assume les coûts d'un surveillant les jours où le centre communautaire Alain-Pagé est normalement fermé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE ÉMILIE-GAMELIN –
SERVITUDE D'ÉCOULEMENT DES EAUX – AUTORISATION
DE SIGNATURE**

ATTENDU que la Municipalité détient certaines garanties concernant une partie du lot originaire n° 224 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Charles-Borromée;

ATTENDU que le Centre d'action bénévole Émilie-Gamelin souhaite céder une servitude d'écoulement des eaux et qu'il est nécessaire que la Municipalité intervienne à l'acte;

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx
Il est résolu de :**

AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier ou en son absence le directeur général adjoint et le maire ou en son absence le maire suppléant à signer l'acte notarié concernant une servitude d'écoulement des eaux, tel qu'annexé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

INFORMATION

- Procès-verbal de correction de la résolution 207-10-468 – Dépôt
- Procès-verbal de correction de la résolution 2017-09-429 – Dépôt
- Rapport des permis de construction – Octobre 2017 – Dépôt

DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance du conseil se tiendra le lundi 4 décembre 2017, à 20 h, à l'hôtel de ville de Saint-Charles-Borromée.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 21 h 03.

(Signé) Robert Bibeau

Robert Bibeau
Maire

(Signé) David Cousineau

Me David Cousineau
Greffier et secrétaire-trésorier adjoint